



Grenoble, le 27 mars 2015

---

# Communiqué de presse

---

## Fin de la trêve hivernale Création de places pérennes

La Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité a annoncé le 24 mars dernier la création de places d'hébergement supplémentaires dès la fin de la trêve hivernale, permettant ainsi un maintien à l'abri des personnes les plus fragiles. Le nombre de places ainsi créées pour l'Isère sera très prochainement connu.

En 2014, l'État a consacré 21 millions d'euros pour l'hébergement des personnes sans abri et à ce jour environ 7800 personnes sont hébergées.

Pour l'hiver 2014-2015, une veille saisonnière a été instaurée pour la mise à l'abri des personnes qui ont sollicité un hébergement auprès du 115. Cette veille a également consisté en un renforcement de la mobilisation des équipes de bénévoles dans les accueils de jour et les maraudes réalisées par les associations (Croix Rouge, Secours Catholique, Vinci).

Le renfort en termes de places a été supérieur à celui de l'hiver 2013-2014 avec une augmentation d'une trentaine de places.

Par ailleurs, deux équipements collectifs ont été mobilisés sur l'agglomération grenobloise durant deux semaines, à l'occasion des vagues de grand froid.

Un comité de veille a réuni en préfecture chaque quinzaine les représentants de l'ensemble des structures en charge de l'hébergement en période hivernale, permettant de suivre étroitement la situation.

Par ailleurs, un travail partenarial entre les services de l'État et les opérateurs hébergeurs est intervenu dès le mois de février afin d'étudier la situation, au cas par cas, de tous les ménages accueillis et envisager de mettre en œuvre les possibilités de sortie vers des solutions d'hébergements adaptées.

**Contact presse :**

Service communication de la Préfecture

Téléphone : 04 76 60 48 05

[communication@isere.pref.gouv.fr](mailto:communication@isere.pref.gouv.fr) -

[twitter.com/Prefet38](https://twitter.com/Prefet38)